

flashactu

02.09.2015

Redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris : dépôt de plainte auprès de la Commission européenne

Le BAR-France (Board of Airlines Representatives), la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien, membre de la FNAM), IATA - organisations dont Air France est membre - et le SCARA (Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes ont déposé plainte auprès de la Commission

européenne suite à la décision du gouvernement d'adopter une hausse des charges aéroportuaires à Paris malgré l'avis de la Commission Consultative Aéroportuaire (COCOAéro), qui préconisait en juillet dernier une baisse pour la période 2016-2020.

Dans ce contexte, les aéroports parisiens demeureront parmi les plus coûteux d'Europe, alors que les tendances au gel ou à la baisse des charges aéroportuaires se concrétisent dans d'autres plates-formes européennes (Schiphol, etc).

Les professionnels du transport aérien demandent donc que la Commission européenne s'assure que cette décision a été prise en conformité avec les dispositions de la Directive européenne relatives à l'indépendance de l'autorité de supervision.

Parallèlement à cette action en justice, le Groupe Air France continue de promouvoir les actions permettant de réduire l'importance des taxes et redevances qui pèsent sur la compétitivité du pavillon aérien français.

